

Colmar, le 28 juin 2018

### Concours des maisons fleuries Attribution du « super prix 2017 »

En avril dernier, **Gilbert Meyer**, Maire de Colmar, et **Cécile Siffert**, Adjointe en charge du fleurissement et de l'embellissement de la ville, ont reçu les 112 participants de l'édition 2017 du concours « des maisons fleuries » pour la remise des prix. Après tirage au sort, l'un d'entre eux a décroché le « super prix » !

**Cécile Siffert**, Adjointe au Maire en charge du fleurissement et de l'embellissement de la ville et **Bruno Abenante**, directeur du Crédit Mutuel Bartholdi, partenaire de l'opération, auront le plaisir de recevoir la ou le gagnant, le :

Mardi 3 juillet 2018 à 11h  
Hôtel de Ville  
1 place de la mairie - Colmar

*Bureau de l'Adjointe Cécile Siffert – 1<sup>er</sup> étage – bureau 722  
Les journalistes sont cordialement invités à cet événement.*

La ou le gagnant recevra un chèque de 1 000 euros.

La Ville de Colmar organise chaque année un concours des maisons fleuries à l'intention des Colmariens. Ce concours contribue à l'amélioration du cadre de vie et à la qualité de l'environnement de la ville dont le classement « quatre fleurs » fait la fierté.

#### CONTACT PRESSE :

Lucie HAMON - Attachée de presse  
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33  
[lucie.hamon@colmar.fr](mailto:lucie.hamon@colmar.fr)